



Repartition des charges de co propriete

Par **jeanico**, le **29/03/2012** à **15:58**

Bonjour,rn J ai acquis un un garage en 2004 ,lorsque en 2011 nous avons opter pour un gestionnaire de la co propriete je me suis rendu compte que la repartition etait fausse .Mon garage de 20 m2 avec 47/1009 et le voisin un garage de 41 m2 pour 47/1009 .peut on modifier cette repartition entre co proprietaire selon le gestionnaire il faut refaire toutes les repartitions . quand au notaire il me renvoi au metreur et celui ci c est son predecesseurnqui a fait l erreur.rn Que dois je faire ?rn rn MERCI

Par **amajuris**, le **29/03/2012** à **19:25**

bjr,rnfaites inscrire votre problème à l'ordre du jour de la prochaine a.g. rncdt